

CRITERIUM FEDERAL

SOMMAIRE

LES MODIFICATIONS PAR RAPPORT A LA VERSION PRECEDENTE SON INDIQUEES EN ROUGE

Page 3 TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

| | |
|-------------|----------------------------------------------------------------------|
| Page 3 | 1-1 : Inscriptions |
| Page 3 | 1-2 : Retard |
| Page 4 | 1-3 : Mutation |
| Page 4 | 1-4 : Abandon |
| Page 4 | 1-5 : Repêchage |
| Pages 4 à 5 | 1-6 : Forfait |
| Page 5 | 1-7 : Disposition particulière |
| Pages 5 à 6 | 1-8 : Montées - descentes |
| Page 6 | 1-9 : Maternité |
| Page 6 | 1-10 : Joueurs n'ayant pas participé au critérium l'année précédente |
| Page 7 | 1-11 : Constitution des divisions et placement des joueurs |
| Page 7 | 1-12 : Parution des listes |
| Page 8 | 1-13 : Wild Cards |
| Page 8 | 1-14 : Cas exceptionnels |

Page 9 TITRE 2 : SENIORS MASCULINS

| | |
|--------|----------------------------------|
| Page 9 | 2-1 : Répartition |
| Page 9 | 2-2 : Constitution des divisions |
| Page 9 | 2-3 : Montées et descentes |

Page 10 TITRE 3 : JUNIORS - CADETS - MINIMES MASCULINS

| | |
|---------|----------------------------------|
| Page 10 | 3-1 : Répartition |
| Page 10 | 3-2 : Constitution des divisions |
| Page 10 | 3-3 : Montées et descentes |

Page 11 TITRE 4 : - BENJAMINS

Page 11 4-1 : Répartition

Page 11 4-2 : Constitution des divisions

Page 11 4-3 : Montées et descentes

Page 12 TITRE 5 : -SENIORS ET JUNIORS FEMININES

Page 12 5-1 : Répartition

Page 12 5-2 : Constitution des divisions

Page 12 5-3 : Montées et descentes

Page 13 TITRE 6 : CADETTES - MINIMES FILLES

Page 13 6-1 : Répartition

Page 13 6-2 : Constitution des divisions

Page 13 6-3 : Montées et descentes

Page 14 TITRE 7 : BENJAMINES

Page 14 7-1 : Répartition

Page 14 7-2 : Constitution des divisions

Page 14 7-3 : Montées et descentes

Page 15 ANNEXE 1 : BAREME DES POINTS CRITERIUM

Pages 16 à 19 ANNEXE 2 : TABLEAUX

Pages 20 à 24 ANNEXE 3 : FORMULAIRES DE MONTEES

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Le Critérium Fédéral est une épreuve individuelle qui se déroule chaque saison sur 4 tours

Au niveau régional, il comporte 2 divisions: Pré Nationale et .Régionale 1.

La Régionale 1 est divisée en 2 territoires géographiques : Territoire Nord (16 - 17 - 19 - 79 - 86 - 87 et 23), Territoire Sud (24 - 33 - 40 - 47 - 64).

A l'échelon Régional 1, la compétition a lieu le dimanche et à l'échelon Pré Nationale le samedi et le dimanche à des dates fixées par la LNATT et dans des lieux validés par la LNATT après appel de candidatures.

Pour les Régionale 1, selon le nombre de tables mises à disposition par l'organisation, il sera possible de faire jouer sur 2 salles.

La licence compétition est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au Critérium Fédéral.

Tout joueur s'inscrivant avec une licence loisirs sera immédiatement basculé en licence compétition par la LNATT et devra régler la différence de tarif entre le prix des 2 licences.

Les joueurs titulaires d'un autre type de licence (Découverte, Événementielle ou Liberté) ne sont pas autorisés à s'inscrire au Critérium Fédéral et ce, quel qu'en soit le niveau.

1-1 : Inscriptions

Un droit d'inscription est demandé chaque saison, il est fixé chaque année par le conseil de ligue lors de l'établissement du budget, **en fonction des tarifs fédéraux.**

L'inscription aux 4 tours est obligatoire pour toutes les catégories, mais l'inscription en cours de saison est possible. Les inscriptions se font **obligatoirement** sur SPID - espace Mon Club.

Pour les 4 tours, les inscriptions sont closes 3 semaines avant la date du tour (le vendredi soir à minuit).

Après la date limite, aucune inscription pour le tour considéré et quel qu'en soit le motif, ne sera acceptée.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE EN PRE NATIONALE POUR LE 4^e TOUR.

1-2 : Retard

Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué **30 mn avant l'heure officielle** de début de la compétition.

Si le joueur n'est pas présent à l'issue du pointage, il ne pourra pas participer à la compétition (à moins d'avoir prévenu le Juge arbitre de son retard).

Si le joueur a prévenu de son retard, il sera incorporé dans les poules. S'il n'est pas présent à l'appel de son nom, il marque 0 point pour cette partie, mais il est autorisé à jouer les parties suivantes.

1-3 : Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent, sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

1-4 : Abandon

Tout joueur abandonnant en poule marque 0 point pour le tour considéré et n'est pas autorisé à participer au tableau final.

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui restent à disputer et perd les points licence pour les parties non disputées.

Si un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, à l'appel de son nom, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Par contre, son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

1-5 : Repêchage

Un repêchage est le fait de maintenir dans son échelon ou de faire accéder à l'échelon supérieur un joueur qui n'aura pas pu assurer son maintien par ses résultats sportifs.

Le repêchage n'est pas une obligation.

Aucune sanction sportive ou financière ne sera prise à l'encontre d'un joueur qui refuse son repêchage.

Plus aucun repêchage ne sera effectué après la diffusion de la liste définitive.

1-6 : Forfait

Tout participant, engagé pour un tour dans un tableau donné, doit honorer cet engagement.

Un licencié inscrit qui a un empêchement doit impérativement prévenir le responsable régional de son absence par mail, au moins 24 heures avant la compétition, en indiquant son n° de licence et sa catégorie.

Si cette condition est respectée, il sera considéré comme excusé.

Si une absence est excusée avec justificatif, le joueur descend d'une division et il est placé en tête des joueurs repêchables, avant les joueurs descendants.

Si une absence est excusée sans justificatif, le joueur descend d'une division et il est placé dans les joueurs repêchables, après les joueurs descendants.

Si un forfait est non excusé, le joueur descend d'une division, et il est placé en dernière position de la liste. Il ne pourra pas être repêché au tour suivant.

Les joueurs ayant 2 forfaits consécutifs ou non, ne pourront plus participer au critérium régional et seront incorporés dans les listes départementales (libre aux départements de les garder dans leur listes ou de les exclure)

Tout joueur absent non prévenu le jour de la compétition se verra appliquer une pénalité financière de 30 € à régler sous 8 jours à réception du courrier de la LNATT.

A réception du courrier le joueur aura **un délai supplémentaire de 8 jours** pour faire parvenir une excuse valable pour justifier de son absence.

Si l'excuse n'est pas retenue comme valable par la Commission, le joueur devra s'acquitter de la **pénalité financière sous peine de ne pas pouvoir participer aux tours suivants du Critérium Fédéral tant que cette pénalité financière ne sera pas réglée.**

Il n'est pas permis aux départements de faire participer un joueur qui est qualifié en Régionale sur la dernière liste diffusée (sauf accord de la Commission Sportive).

Tous les cas particuliers pourront être examinés par la Commission Sportive.

1-6-1 : Liste des forfaits considérés comme excusés.

- ✓ voyages scolaires (avec fourniture d'un justificatif),
- ✓ raisons professionnelles (avec fourniture d'un justificatif),
- ✓ Service National Universel,
- ✓ décès (parents, enfants, fratrie),
- ✓ hospitalisation,
- ✓ grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions),
- ✓ sélection ou stage de sélection nationale de la DTN ou des fédérations affinitaires et associées.

1-7 : Disposition particulière

Au vu du peu de licenciés du département 23, il a été décidé, en accord avec les 2 comités départementaux, qu'ils seraient incorporés avec le département 87.

1-8 : Montées - descentes

La règle appliquée pour les montées et descentes de la division Pré Nationale est la suivante

- 2 montées dans la division supérieure (N2) pour les messieurs et 1 montée pour les dames.
- 4 montées de Régionale (2 montées Régionale Nord et 2 montées Régionale Sud).

Les descentes (4 minimum) sont fonction des descentes de N2, des nouvelles inscriptions et des montées éventuelles de la catégorie d'âge inférieure.

Remarque : on ne tient pas compte des points-classement, seul le résultat sportif du tour précédant est pris en compte (sauf pour le 1^{er} tour).

Dans les catégories jeunes pour lesquelles il y a 2 montées en Nationale: si un des qualifiés refuse la montée, celle-ci est proposée au 3^{ème} du classement. En cas de refus de celui-ci, il n'y aura qu'une montée en Nationale.

Dans les catégories jeunes pour lesquelles il y a 1 montée en Nationale: si le qualifié refuse la montée, celle-ci est proposée au 2^{ème} du classement. En cas de refus de celui-ci, il n'y aura pas de montée en Nationale.

La règle appliquée pour les montées et descentes des divisions Régionale est la suivante

- 2 montées dans la division supérieure (PN) pour les messieurs et 1 montée pour les dames.
- 6 montées de Départementale.

Les descentes (6 minimum) sont fonction des descentes de PN, des nouvelles inscriptions et des montées éventuelles de la catégorie d'âge inférieure.

Un joueur qui refuse la montée et demande son incorporation au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure **ne pourra pas accéder à l'échelon supérieur de sa catégorie**. Les points critérium qui lui seront attribués seront ceux de la catégorie dans laquelle il a participé.

Exemple : un junior refuse la montée en régional et choisit de jouer en départementale seniors.

Il ne pourra plus accéder à la Régionale juniors.

1-8-1 : Cas particuliers pour les féminines

Si la catégorie féminine n'est pas organisée dans un département, la 1^{ère} féminine jouant dans la catégorie masculine la plus élevée pourra prétendre à monter en Régionale féminine de sa catégorie au tour suivant.

Pour les catégories Seniors dames et Juniors filles, ces 2 catégories étant regroupées en une seule au niveau régional, seule une senior ou une junior pourra accéder à la régionale.

1-9 : Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour laquelle elle était qualifiée.

1-10 : Joueurs n'ayant pas participé au critérium l'année précédente

Les joueurs qui s'engagent, avant la date limite fixée pour les inscriptions, sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

Dans toutes les catégories, (sauf pour le 1^{er} tour) le nombre maximum des nouveaux inscrits est fixé à 1 au niveau de la Pré Nationale et à 1 dans chaque territoire au niveau Régional.

Pour la Pré Nationale, le joueur ayant le plus de points classement parmi les joueurs classés de 18 à Numéroté sera incorporé derrière le dernier joueur ayant le plus de points-classement que lui (**classement de la phase en cours**).

Pour la Régionale, les joueurs classés de 18 à Numéroté non placés en Pré Nationale seront incorporés **dans la régionale de leur territoire (dans la limite de 1 par territoire)** derrière le dernier joueur ayant le plus de points-classement qu'eux (**classement de la phase en cours**).

Les autres joueront au niveau départemental.

Exemple :

4 joueurs entre 18 et Numéroté s'inscrivent : 1 joueur du cd 33 avec 1980 points, 1 joueur du cd 79 avec 1960 points, 1 joueur du cd 17 avec 1950 points et 1 joueur du cd 47 avec 1880 points.

Le joueur à 1980 points sera incorporé en Pré Nationale.

Le joueur à 1960 points sera incorporé en Régionale Nord.

Le joueur à 1880 points sera incorporé en Régionale Sud.

Le joueur à 1950 points ne sera pas pris en Régionale car il est de la zone Nord et la place a déjà été prise par le joueur à 1960 points. Ce joueur participera donc au niveau Départemental.

1-11 : Constitution des divisions et placement des joueurs

Pour le 1er tour, les divisions sont constituées en tenant compte du total des points-critérium de la saison précédente.

Un joueur n'ayant pas participé au Critérium la saison précédente sera incorporé derrière le dernier joueur ayant plus de points-classement que lui (voir article 1-10).

En cas d'égalité, il est procédé à un tirage au sort.

Pour les tours suivants, les joueurs sont classés en fonction de la place obtenue au tour précédent.

Les montants sont positionnés en tenant compte du total de leurs points critérium à l'issue du tour précédent.

En cas d'égalité, les joueurs seront placés en tenant compte de leurs points licence.

1-11-1 : Cas particuliers pour les montants et les changements de catégorie

Si un joueur termine montant de sa division à l'issue du dernier tour de la saison précédente, il conserve sa montée dans la division supérieure pour la saison suivante **à la condition qu'il ne change pas de catégorie** et ce quelque soit le total des points critérium obtenus la saison précédente.

Si un joueur termine montant de sa division à l'issue du dernier tour de la saison précédente **mais qu'il change de catégorie** il **perd le bénéfice de sa montée** et sera incorporé dans sa nouvelle catégorie en fonction du nombre de points critérium obtenus la saison précédente.

Si un joueur **change de catégorie** il sera incorporé une catégorie en dessous de celle dans laquelle il a participé la saison précédente, en tenant compte du nombre de points critérium obtenus.

1-12 : PARUTION DES LISTES

Le vendredi (3 semaines avant la compétition) une pré-liste des qualifiés sera diffusée à tous les clubs et sera disponible sur le site de la LNATT dans la rubrique Critérium Fédéral.

A cette liste sera jointe la convocation comportant les lieux et les horaires de début de l'épreuve.

Dans les semaines suivantes, des repêchages pourront avoir lieu en fonction des absences signalées au responsable régional (jp.dumas33@orange.fr), sur le site crit reg ou auprès du secrétariat de la LNATT.

Toutes les communications doivent obligatoirement être effectuées par mail afin de garder une trace des demandes et d'éviter tout oubli.

Les clubs concernés seront prévenus par e mail.

Le mardi précédant la compétition, la liste définitive sera envoyée aux clubs et sera disponible sur le site de la LNATT dans la rubrique Critérium Fédéral.

Passée la diffusion de cette liste, aucun repêchage ne sera effectué.

1-13 : WILD CARDS

Des wild card pourront être attribuées par le Conseiller Technique Régional (**une seule par catégorie cadets, minimes et benjamins**).

Les Wild Cards ne peuvent être attribuées que pour le 1^{er} tour.

1-14 : Cas exceptionnels

Dans certains cas exceptionnels, reconnus comme tels par la commission régionale, il pourra être dérogé au présent règlement.

TITRE 2 : SENIORS MASCULINS

2-1 : Répartition

Les inscrits sont répartis de la façon suivante :

Pré Nationale

composée d'1 groupe de 16 joueurs répartis en 4 poules de 4 et classement intégral

.Régionale 1 :

La R1 est divisée en 2 territoires géographiques : Territoire Nord (16 - 17 - 19 - 79 - 86 - 87 et 23), Territoire Sud (24 - 33 - 40 - 47 - 64) chacun composé d'1 groupe de 16 joueurs répartis en 4 poules de 4 et classement intégral.

2-2 : Constitution des divisions

Voir **Titre 1, 1-11** : (Constitution des divisions et placement des joueurs).

2-3 : Montées et descentes

2-2-1 : Montées :

Pré Nationale :

A chaque tour les deux premiers seniors montent en N2 seniors.

La montée est obligatoire.

Régionale :

A chaque tour les deux premiers seniors de chaque zone régionale montent en PN seniors.

La montée est obligatoire.

Départementale

A chaque tour le premier de chaque département monte en régionale seniors de son territoire donc 6 montées possible (voir chap.1-8).

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant

Un joueur refusant la montée sera considéré comme forfait dans cette division et ne pourra pas participer à ce tour dans une autre division.

2-2-2 : Descentes :

Voir **Titre 1, article 1-8** (règle appliquée pour les montées et descentes).

TITRE 3 : JUNIORS - CADETS - MINIMES MASCULINS

3-1 : Répartition

Les inscrits sont répartis de la façon suivante :

Pré Nationale

composée d'1 groupe de 16 joueurs répartis en 4 poules de 4 et classement intégral

.Régionale 1 :

La R1 est divisée en 2 territoires géographiques : Territoire Nord (16 - 17 - 19 - 79 - 86 - 87 et 23), Territoire Sud (24 - 33 - 40 - 47 - 64) chacun composé d'1 groupe de 16 joueurs répartis en 4 poules de 4 et classement intégral.

3-2 : Constitution des divisions

Voir **Titre 1, 1-11** : (Constitution des divisions et placement des joueurs).

3-2-1 : Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente.

3-3 : Montées et descentes

3-3-1 : Montées :

Pré Nationale :

A chaque tour les deux premiers montent en N2

Les 2 premiers de chaque catégorie de PN peuvent monter en N2 dans la même catégorie.

Les montants de PN peuvent choisir de monter soit au niveau National, soit au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure.

Régionale :

A chaque tour les deux premiers de chaque zone régionale montent en PN.

Les montants de Régionale peuvent choisir de monter soit au niveau PN, soit au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure.

Départementale :

A chaque tour le premier de chaque département monte en régionale de son territoire donc 6 montées possible (voir chap.1-8).

Les montants de Départementale peuvent choisir de monter soit au niveau Régional soit au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure.

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant

Les choix de montée devront être formalisés par écrit par les joueurs (Voir annexe 5).

3-3-2 : Descentes :

Voir **Titre 1, article 1-8** (règle appliquée pour les montées et descentes).

TITRE 4 : - BENJAMINS

4-1 : Répartition

Les inscrits sont répartis de la façon suivante :

Pré Nationale

composée d'1 groupe de 16 joueurs répartis en 4 poules de 4 et classement intégral

.Régionale 1 :

La R1 est divisée en 2 territoires géographiques : Territoire Nord (16 - 17 - 19 - 79 - 86 - 87 et 23), Territoire Sud (24 - 33 - 40 - 47 - 64) chacun composé d'1 groupe de 16 joueurs répartis en 4 poules de 4 et classement intégral.

4-2 : Constitution des divisions

Voir **Titre 1, 1-11** : (Constitution des divisions et placement des joueurs).

4-2-1 : Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente.

4-3 : Montées et descentes

4-3-1 : Montées :

Pré Nationale :

A chaque tour les deux premiers montent en N2.

Les 2 premiers de chaque catégorie de PN peuvent monter en N2 dans la même catégorie.

Les montants de PN peuvent choisir de monter soit au niveau National, soit au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure.

Régionale :

A chaque tour les deux premiers de chaque zone régionale montent en PN.

Les montants de Régionale peuvent choisir de monter soit au niveau PN, soit au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure.

Départementale :

A chaque tour le premier de chaque département monte en régionale de son territoire donc 6 montées possible (voir chap.1-8).

Les montants de Départementale peuvent choisir de monter soit au niveau Régional, soit au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure.

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant

Les choix de montée devront être formalisés par écrit par les joueurs (Voir annexe 5).

4-3-2 : Descentes :

Voir **Titre 1, article 1-8** (règle appliquée pour les montées et descentes).

TITRE 5 : SENIORS DAMES ET JUNIORS FILLES

5-1 : Répartition

Vu le peu de féminines inscrites les Seniors et les Juniors joueront dans les mêmes catégories au niveau de la Régionale 1.

Les inscrites sont réparties de la façon suivante :

Pré Nationale

composée d'1 groupe de 16 joueuses réparties en 4 poules de 4 et classement intégral

.Régionale 1 :

La R1 est divisée en 2 territoires géographiques : Territoire Nord (16 - 17 - 19 - 79 - 86 - 87 et 23), Territoire Sud (24 - 33 - 40 - 47 - 64) chacun composé d'1 groupe de 12 joueuses réparties en 2 poules de 6 et classement intégral.

5-2 : Constitution des divisions

Voir Titre 1, 1-11 : (Constitution des divisions et placement des joueurs).

5-3 : Montées et descentes

5-3-1 : Montées :

Pré Nationale :

A chaque tour la première senior dame monte en N2 seniors dames et la première junior fille monte en N2 juniors filles.

Régionale :

A chaque tour la première senior dame et la première junior fille de **chaque territoire** peuvent monter en PN.

Départementale

A chaque tour **la première (senior dame ou junior fille)** de chaque département monte en régionale de son territoire donc 6 montées possible (voir chap.1-8-1).

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant mais ne sont pas obligatoires

Les choix de montée devront être formalisés par écrit par les joueuses (Voir annexe 5).

5-3-2 : Descentes :

Voir Titre 1, article 1-8 (règle appliquée pour les montées et descentes).

Si une féminine descend de régionale, elle doit obligatoirement être incorporée en 1ere division départementale.

Pour chaque tour, le nombre de joueuses pourra éventuellement être adapté en fonction du nombre d'inscrites, des montées départementales et des descentes nationales.

TITRE 6 : CADETTES - MINIMES FILLES

6-1 : Répartition

Les inscrites sont réparties de la façon suivante :

Pré Nationale

composée d'1 groupe de 16 joueuses réparties en 4 poules de 4 et classement intégral

.Régionale 1 :

Au vu du peu d'engagées possible dans ces catégories, il n'y a pas de catégorie Régionale 1.

6-2 : Constitution des divisions

Voir **Titre 1, 1-11** : (Constitution des divisions et placement des joueurs).

6-2-1 : Catégorie d'âge

Toute jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporée dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente.

6-3 : Montées et descentes

6-3-1 : Montées :

Pré Nationale :

A chaque tour la première de chaque catégorie monte en N2

Les montantes de PN peuvent choisir de monter soit au niveau National, soit au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure.

Régionale 1 :

A chaque tour la première de chaque territoire peut choisir de monter en PN ou de rester en R1

Départementale

A chaque tour la première de chaque département peut choisir de monter en R1 ou de rester au niveau départemental.

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant mais ne sont pas obligatoires

Les choix de montée devront être formalisés par écrit par les joueuses (Voir annexe 5).

6-3-2 : Descentes :

Voir **Titre 1, article 1-8** (règle appliquée pour les montées et descentes).

Si une féminine descend de régionale, elle doit obligatoirement être incorporée en 1ere division départementale.

Pour chaque tour, le nombre de joueuses pourra éventuellement être adapté en fonction du nombre d'inscrites, des montées départementales et des descentes nationales.

TITRE 7 : BENJAMINES

7-1 : Répartition

Les inscrites sont réparties de la façon suivante :

Pré Nationale

composée d'1 groupe de 8 joueuses réparties en 2 poules de 4 et classement intégral

.Régionale 1 :

Au vu du peu d'engagées possible dans ces catégories, il n'y a pas de catégorie Régionale 1.

7-2 : Constitution des divisions

Voir Titre 1, 1-11 : (Constitution des divisions et placement des joueurs).

7-2-1 : Catégorie d'âge

Toute jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporée dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente.

7-3 : Montées et descentes

7-3-1 : Montées :

Pré Nationale :

A chaque tour la première monte en N2.

La montante de PN peut choisir de monter soit au niveau National, soit au même niveau dans la catégorie d'âge supérieure.

Départementale

A chaque tour la première de chaque département peut choisir de monter en PN ou de rester au niveau départemental.

Les montées ne sont acquises que pour le tour suivant mais ne sont pas obligatoires

Les choix de montée devront être formalisés par écrit par les joueuses (Voir annexe 5).

7-3-2 : Descentes :

Voir Titre 1, article 1-8 (règle appliquée pour les montées et descentes).

Si une féminine descend de régionale, elle doit obligatoirement être incorporée en 1ere division départementale.

Pour chaque tour, le nombre de joueuses pourra éventuellement être adapté en fonction du nombre d'inscrites, des montées départementales et des descentes nationales.

ANNEXE 1 : BAREME DES POINTS CRITERIUM

Tableau d'attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge.

| Echelon national | | |
|------------------|---|---|
| Division | 1 | 2 |
| Seniors | A | B |
| Juniors | A | C |
| Cadets | A | D |
| Minimes | | E |
| Benjamins | | F |

| Echelon régional | | | |
|------------------|----|----|--|
| Division | PN | R1 | |
| Seniors | C | D | |
| Juniors | D | E | |
| Cadets | E | F | |
| Minimes | F | G | |
| Benjamins | G | H | |

| Echelon départemental | | | | | |
|-----------------------|---|---|---|---|---|
| Division | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| Seniors | E | F | G | H | I |
| Juniors | F | G | H | I | J |
| Cadets | G | H | I | J | K |
| Minimes | H | I | J | K | L |
| Benjamins | I | J | K | L | M |

100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.

Tableau d'attribution des points critérium pour toutes les catégories de 16 joueurs ou moins

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|-----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Place | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| Points | 100 | 80 | 65 | 50 | 40 | 35 | 30 | 25 | 20 | 15 | 10 | 7 | 5 | 4 | 3 | 2 |

Il a été décidé d'adopter le même barème de points pour toutes les catégories et ce, pour harmoniser l'attribution des points sur l'ensemble de la LNATT qu'il s'agisse du niveau régional ou départemental.

Si la division comporte plus de 16 joueurs, il faudra appliquer la grille correspondant au nombre de joueurs ayant participé au tour.

ANNEXE 2 : TABLEAUX

Tableau SPID 11_16KI

16 joueurs : 4 poules de 4 puis tableau classement intégral
15 joueurs : 1 poule de 3 et 3 poules de 4 puis tableau classement intégral
14 joueurs : 2 poules de 3 et 2 poules de 4 puis tableau classement intégral
13 joueurs : 3 poules de 3 et 1 poule de 4 puis tableau classement intégral

Tableau SPID 13_16G2I

12 joueurs : 2 poules de 6 puis tableau classement intégral
11 joueurs : 1 poule de 5 et 1 poule de 6 puis tableau classement intégral
10 joueurs : 2 poules de 5 puis tableau classement intégral
09 joueurs : 1 poule de 4 et 1 poule de 5 puis tableau classement intégral

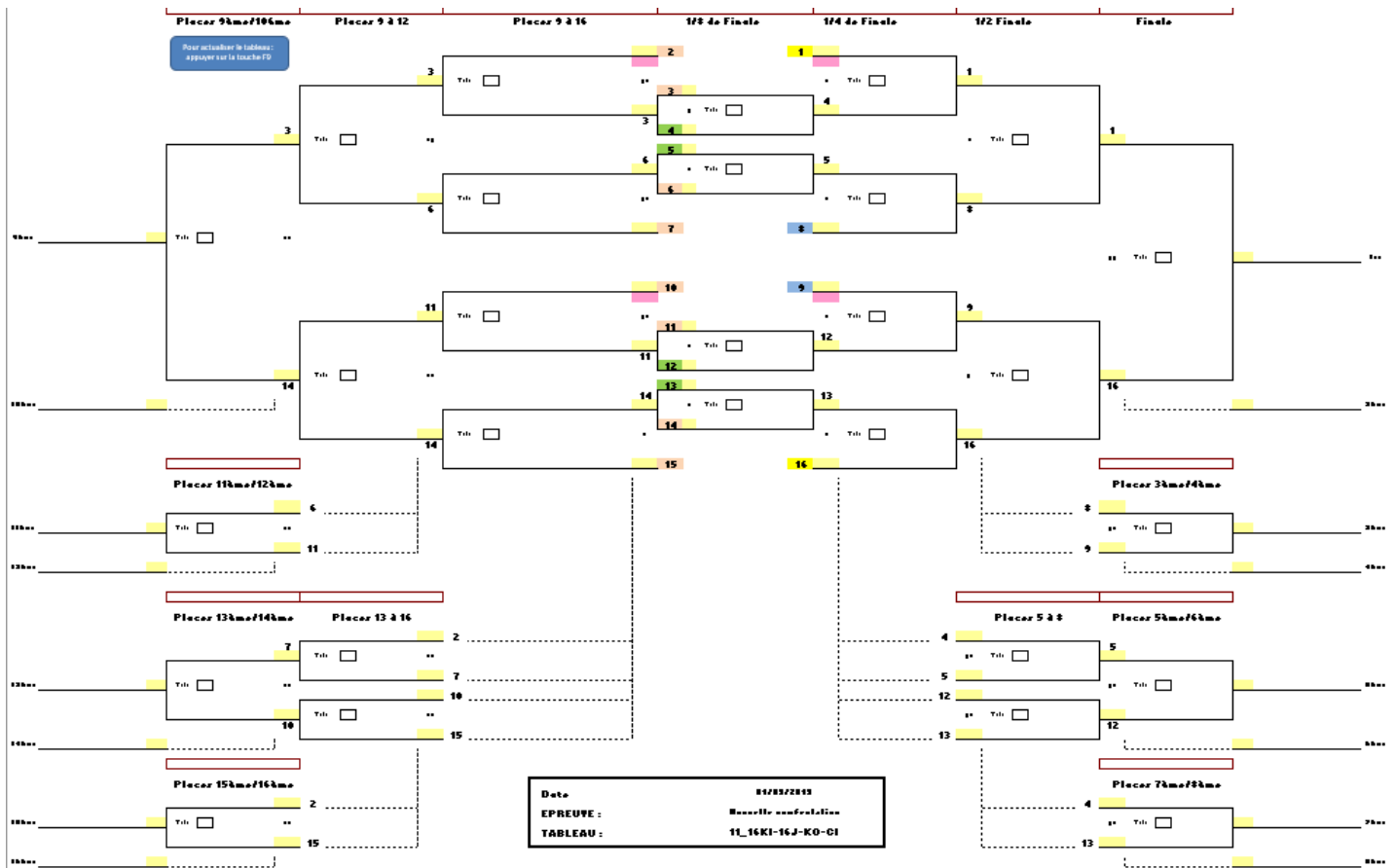
Tableau SPID 03_8KI

08 joueurs : 2 poules de 4 puis tableau classement intégral

08 joueurs (possibilité de faire 2 poules de 4 ou 1 poule unique).

07 joueurs et moins : 1 poule unique.

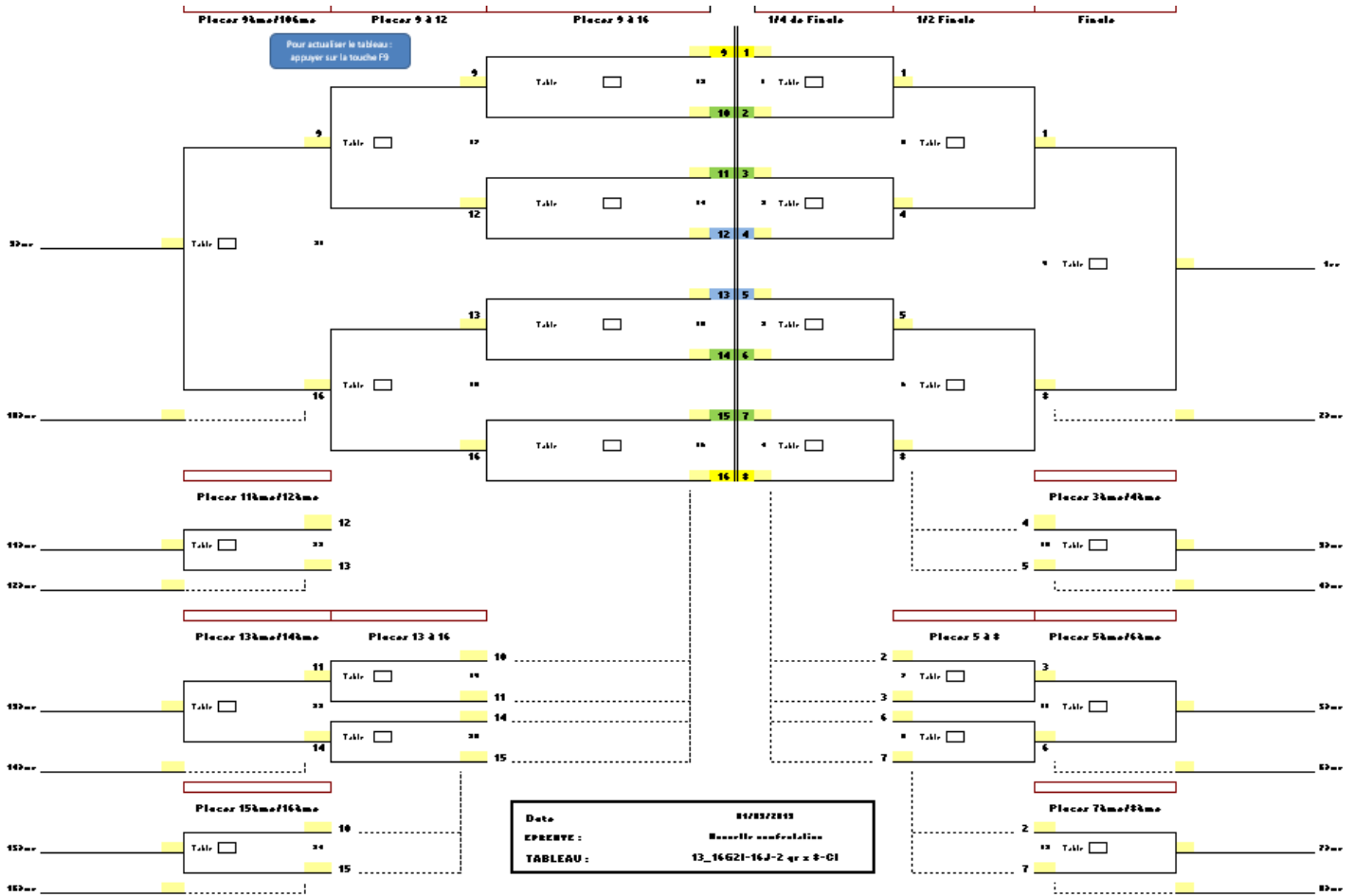
1- 16 JOUEURS : 4 poules de 4 (tableau SPID 11_16KI)



Placement dans le tableau prédéterminé

| Qualifié | Classement | 1 | 2 | 3 | 4 |
|----------|------------|----|----|----|----|
| ✓ | 1er | 1 | 16 | 9 | 8 |
| ✓ | 2ème | 13 | 4 | 5 | 12 |
| ✓ | 3ème | 11 | 6 | 3 | 14 |
| ✓ | 4ème | 7 | 10 | 15 | 2 |

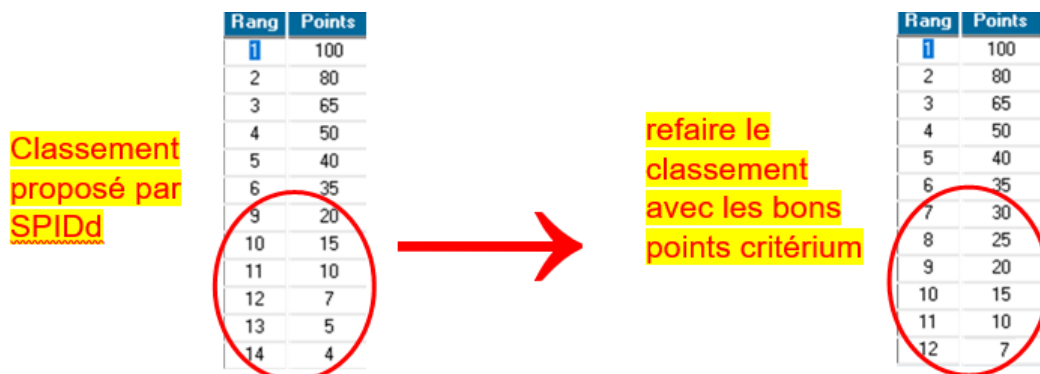
2- 12 JOUEURS : 2 poules de 6 (Tableau SPID 13_16G2I)



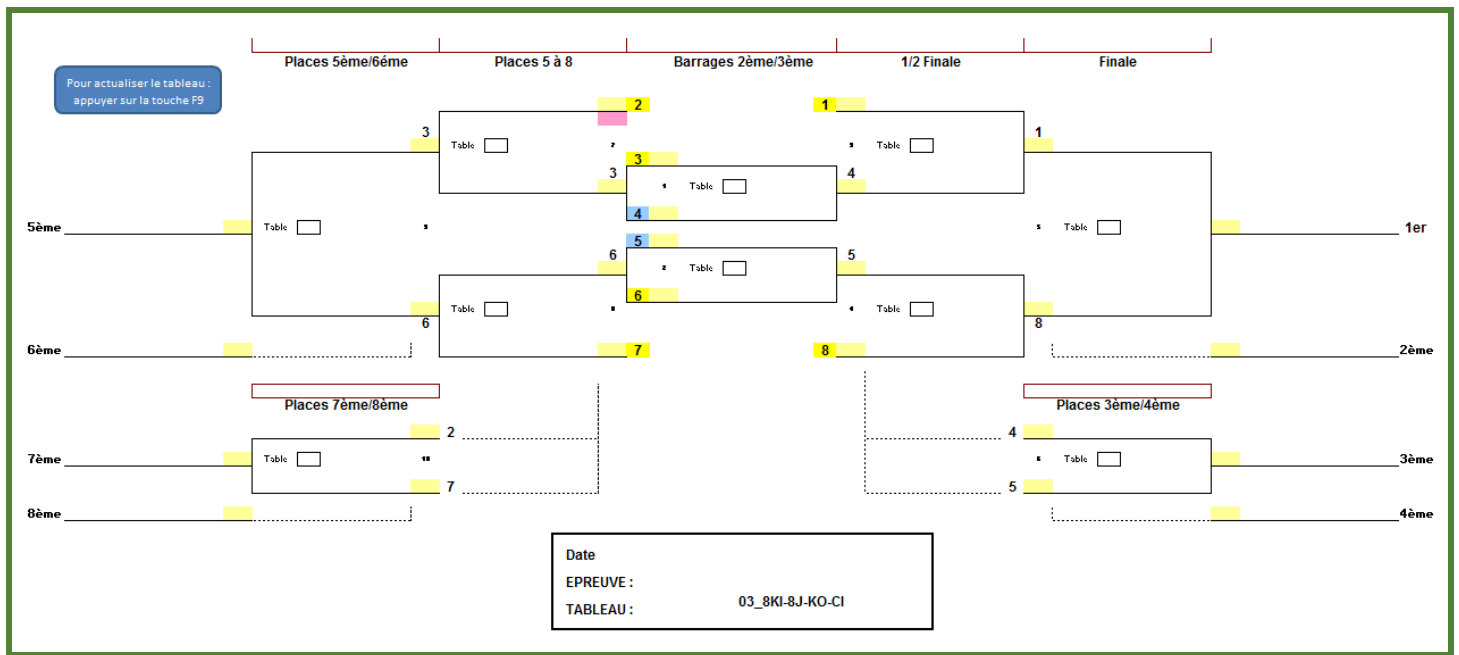
Positionnement dans le tableau prédéterminé

| Qualifié | Classement | 1 | 2 |
|-------------------------------------|------------|----|----|
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1er | 1 | 8 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 2ème | 5 | 4 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 3ème | 3 | 6 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 4ème | 9 | 15 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 5ème | 12 | 13 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 6ème | 14 | 11 |

Attention



3- 8 JOUEURS : 2 poules de 4 (Tableau SPID 03_8KI)



Positionnement dans le tableau prédéterminé

| Qualifié | Classement | 1 | 2 |
|-------------------------------------|------------|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1er | 1 | 8 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 2ème | 5 | 4 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 3ème | 3 | 6 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 4ème | 7 | 2 |

ANNEXE 3 : FORMULAIRES DE MONTEES

NIVEAU PRE NATIONALE

Montées des jeunes de Pré Nationale en Nationale 2

Montées des Féminines de Pré Nationale en Nationale 2

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Montées des féminines de Départementale en Régionale

Montées des jeunes au niveau Régional

**CE DOCUMENT DOIT ETRE REMIS AUX JOUEURS ET JOUEUSES
CONCERNE(E)S PAR LE JUGE ARBITRE A L'ISSUE DE LA COMPETITION.**

Les joueurs et les joueuses devront remplir le document ci-dessous et le remettre immédiatement au juge-arbitre.

Ils peuvent aussi prendre un délai de réflexion et le transmettre par mail à la commission (critreg@lnatt.fr) ou la ligue Nouvelle Aquitaine (secretariat@lnatt.fr) sous 8 jours délai de rigueur.

A défaut de réception de ce document dans les délais, vous serez considéré avoir accepté la montée.

CRITERIUM FEDERAL

Montées des jeunes de Pré Nationale en Nationale 2

Votre victoire dans la catégorie vous donne le droit d'accéder dans la même catégorie au niveau Nationale 2.

Toutefois, vous avez la possibilité d'opter pour une montée dans la catégorie d'âge supérieure au niveau régional.

Que vous acceptiez ou non d'accéder à la Nationale 2 vous voudrez bien remplir le document ci-dessous et le remettre immédiatement au juge-arbitre.

Vous pouvez aussi prendre un délai de réflexion et le transmettre par mail à la commission (critreg@lnatt.fr) et la ligue Nouvelle Aquitaine (secretariat@lnatt.fr) sous 8 jours délai de rigueur.

A défaut de réception de ce document dans les délais, vous serez considéré avoir accepté la montée en Nationale 2.

Je soussigné, licence N°

Points classement vainqueur de la catégorie

lors du tour du critérium fédéral régional

Demande à bénéficier de ma montée au prochain tour au niveau Nationale 2.

Préfère monter dans la catégorie d'âge supérieure au niveau Régional.

Merci de cocher les cases correspondant à votre choix.

Fait le à

Signature (d'un parent ou de l'entraîneur pour les mineurs)

CRITERIUM FEDERAL

Montées des Féminines de Pré Nationale en Nationale 2

Votre victoire dans la catégorie vous donne le droit d'accéder dans la même catégorie au niveau Nationale 2.

Nous attirons votre attention sur le niveau de jeu nécessaire pour évoluer en Nationale, sur une compétition qui se déroule sur 2 jours et sur des déplacements qui risquent être plus longs.

Que vous acceptiez ou non d'accéder à la Nationale 2 vous voudrez bien remplir le document ci-dessous et le remettre immédiatement au juge-arbitre.

Vous pouvez aussi prendre un délai de réflexion et le transmettre par mail à la commission (critreg@lnatt.fr) et la ligue Nouvelle Aquitaine (secretariat@lnatt.fr) sous 8 jours délai de rigueur.

A défaut de réception de ce document dans les délais, vous serez considérée avoir accepté la montée en Nationale 2.

Je soussignée,

Licence N°

Points classement ayant remporté la catégorie

Lors du tour du critérium fédéral

Demande à bénéficier de ma montée au prochain tour au niveau Nationale 2.

Préfère rester au niveau Régional.

Merci de cocher les cases correspondant à votre choix.

Fait le à

Signature (d'un parent ou de l'entraîneur pour les mineurs)

CRITERIUM FEDERAL

Montées des féminines de Départementale en Régionale.

Votre victoire dans la catégorie vous donne le droit d'accéder dans la même catégorie au niveau Régional.

Nous attirons votre attention sur le niveau de jeu nécessaire pour évoluer en Régionale, et sur les déplacements qui risquent être plus longs.

Que vous acceptiez ou non d'accéder à la Régionale vous voudrez bien remplir le document ci-dessous et le remettre immédiatement au juge-arbitre.

Vous pouvez aussi prendre un délai de réflexion et le transmettre par mail à la commission (critreg@lnatt.fr) et la ligue Nouvelle Aquitaine (secretariat@lnatt.fr) sous 8 jours délai de rigueur.

A défaut de réception de ce document dans les délais, vous serez considérée avoir accepté la montée en Régionale.

Je soussignée,

Licence N°

Points classement ayant remporté la catégorie

Dans le département lors du tour du critérium fédéral

Demande à bénéficier de ma montée au prochain tour au niveau Régional

Préfère rester au niveau Départemental

Merci de cocher les cases correspondant à votre choix

Fait le à

Signature (d'un parent ou de l'entraîneur pour les mineurs)

CRITERIUM FEDERAL

Montées des jeunes au niveau Régional

Votre victoire dans la catégorie vous donne le droit d'accéder dans la même catégorie au niveau Régional.

Nous attirons votre attention sur le niveau de jeu nécessaire pour évoluer en Régionale, et sur les déplacements qui risquent être plus longs.

Toutefois, vous avez la possibilité d'opter pour une montée dans la catégorie d'âge supérieure au niveau départemental.

Que vous acceptiez ou non d'accéder à la Régionale vous voudrez bien remplir le document ci-dessous et le remettre immédiatement au juge-arbitre.

Vous pouvez aussi prendre un délai de réflexion et le transmettre par mail à la commission (critreg@lnatt.fr) et la ligue Nouvelle Aquitaine (secretariat@lnatt.fr) sous 8 jours délai de rigueur.

A défaut de réception de ce document dans les délais, vous serez considéré avoir accepté la montée en Régionale.

Je soussigné, licence N°
Points classement vainqueur de la catégorie
lors du tour du critérium fédéral

Demande à bénéficier de ma montée au prochain tour au niveau Régional

Préfère monter dans la catégorie d'âge supérieure en Départemental

Merci de cocher les cases correspondant à votre choix

Fait le à

Signature (d'un parent ou de l'entraîneur pour les mineurs)